Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708C_GOUV_04-DE

DEL n°260708B_GOUV_04

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du trente juin et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

MM. Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Guihéneuf, Lequerré (en visioconférence), Perrard (en visioconférence), Provost (+ pouvoir de M. Octor), Séchet.

Délégués absents non représentés :

Mme Porcher.

MM. Bessière, Louvrier.

Secrétaire de séance : M. Cochy

Attribution du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la chaufferie bois de Kerhinet

Vu *le code de la commande publique,*

Considérant *que ce marché de services est passé selon une procédure adaptée (MAPA),*

Considérant *que ce marché n'est pas alloti,*

Considérant *le dossier de consultation des entreprises,*

Considérant *le rapport d'analyses des offres, communiqué avec la convocation des membres du Bureau,*

Monsieur le président rappelle le **CONTEXTE ET LES ENJEUX DE L'OPÉRATION** *:*

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière exploite une chaufferie bois sur le site patrimonial de Kerhinet. Face à l'obsolescence des équipements et à la nécessité d'adapter l'installation aux spécificités du bois bocager local, le Syndicat a engagé une démarche de réhabilitation complète de cette chaufferie.

Les travaux envisagés portent notamment sur :

- Le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière bois déchiqueté dotée d'un système de régulation automatique, adaptée au bois bocager ;
- La modification du système de convoyage du combustible ;
- Le remplacement du conduit de fumée ;
- Toutes adaptations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement hydraulique et l'interface avec le silo existant.

.../...

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708C_GOUV_04-DE

Afin de piloter ces travaux dans les meilleures conditions techniques, juridiques et financières, le Syndicat mixte a souhaité se faire accompagner par un bureau d'études spécialisé dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) / maîtrise d'œuvre.

2. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

La consultation a été lancée le 29 mai 2026, conformément à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique. Cinq bureaux d'études spécialisés ont été invités à remettre une offre :

- WEPO (Gérald Bordier)
- AKAJOULE
- CRER
- ALTEREA
- EMENDA

La date limite de remise des offres était fixée au 26 juin 2026 à 12h00. À l'issue de cette échéance, une seule offre a été réceptionnée, celle d'AKAJOULE SAS, transmise par voie électronique dans le délai imparti.

3. ANALYSE ET SÉLECTION DE L'OFFRE

3.1 Recevabilité administrative

Le dossier de candidature d'AKAJOULE a été examiné au regard des exigences du règlement de consultation. L'ensemble des pièces demandées sont présentes et conformes : lettre de candidature, déclaration DC2, attestations d'assurance, acte d'engagement, RIB, offre financière détaillée, proposition technique, CV des intervenants, références de missions similaires, qualification OPQIBI 20.12 en cours de validité, et attestation de visite signée.

La candidature est déclarée recevable. Les capacités juridiques, économiques et techniques du candidat sont jugées en adéquation avec l'importance du marché.

3.2 Analyse des critères d'attribution

L'évaluation de l'offre a été conduite selon les deux critères pondérés définis au règlement de consultation :

Critères	Pondération	Note obtenue
Critère n°1 – Prix	50 %	**50 / 50**
Critère n°2 – Valeur technique (total)	50 %	**50 / 50**
dont 2.1 – Méthodologie, planning, compréhension du projet	25 %	25 / 25
dont 2.2 – Expérience en chaufferie bois, missions similaires	25%	25 / 25
NOTE GLOBALE	**100 %**	**100 / 100**

Sur le plan de la valeur technique, AKAJOULE démontre une compréhension approfondie du projet. Le bureau d'études a su identifier les enjeux spécifiques de l'opération : adaptation des équipements au bois bocager, amélioration de la fiabilité d'exploitation, modernisation de la régulation énergétique, démarche de conception pragmatique et maîtrise des coûts. La

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260708-260708C_GOUV_04-DE

proposition de planning structurée en quatre phases (conception, rédaction du DCE, suivi des travaux jusqu'en juin 2027, puis suivi de la première saison de chauffe 2027-2028) est cohérente avec les attentes du maître d'ouvrage. Par ailleurs, le candidat justifie d'expériences en maîtrise d'œuvre sur des chaufferies bois comparables, récentes et documentées.

C'est pourquoi, **Monsieur le président propose**, au regard de cette analyses d'offres, d'attribuer le marché à la société AKAJOULE.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée,

- **D'autoriser le Président à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la chaufferie bois de Kerhinet avec : AKAJOULE SAS – 18 boulevard Paul Perrin, 44600 Saint-Nazaire, pour un montant de 16 100,00 € HT (19 320,00 € TTC) pour une durée de 24 mois, ainsi que tous les documents rentrant dans le champ d'application de cette décision ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement correspondant et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout avenant n'entrainant pas de modification substantielle du marché (< 5% du montant total HT du marché).**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
22 juil. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.